



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 30 novembre 2017

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

**Monsieur le Président
de la communauté de Communes de
Sarrebouurg Moselle Sud**

Affaire suivie par **Patricia DI LORETO**

**ZAC des Terrasses de la Sarre
B.P. 50157
57403 SARREBOURG CEDEX**

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

03 87 24 31 29

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 26 janvier 2017, je vous ai accusé réception du dossier de la déclaration n° 57-2017-00024, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé le 13/01/2017, complété le 11/05/2017 et le 02/10/2017, concernant l'opération suivante :

➤ **La gestion et le rejet des eaux pluviales provenant de l'aménagement d'une Zone d'activité à 57830 HEMING**

Je vous précise que votre dossier « eaux pluviales » est désormais complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**», clôturant son instruction administrative.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé et complété à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'unité Police de l'eau

Valérie ANTOINE POTIER

Copie pour information à :

- BE NOX Ingénierie

PARC DES VARIMONTS – 30 AV. DE THIONVILLE

57140 WOIPPY

- MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HEMING

ROUTE DE NANCY, 57830 HEMING